

Domaine Privé - 9^e Tranche -

I.P. 389.

Cambrai.

5^e An.

arras

Cité du Pont de Naves. (Angle Chemin des Dames et Avenue de la Paix).

Cambrai. Cité du Pont de Naves - (Angle Chemin des Dames et Avenue de la Paix.

I.P. 389.

Paris, le 17 Août 1951.

Monsieur le Chef

du 5^e arrondissement VB

à Arras

VB/N 90 A¹

RQBC 6.110.040

6.110.045

IP 389, 399

Veuillez trouver ci-joint, établis en trois exemplaires, dont un pour vos archives, les relevés des dépenses de remise en état des IP 389 et 399, endommagés par faits de guerre.

En ce qui concerne l'IP 399, sinistré à deux reprises en 1940 et 1944 j'ai établi un relevé par sinistre.

Tous me tiendrez au courant de la date de transmission des dossiers à la Section

ARRAS, le 18 Août 1951 ^{"Dommages de guerre"} (En chef de la Sub¹ de la Compt¹ "Constant")

Copie à Monsieur Istria

Chef de la Sub¹ de l'Apprent¹ (D.G)

à toutes fins utiles, avec 2 ex. des relevés de dépenses annexes concernant la remise en état des ex IP 389 et 399 se trouvant endommagés par faits de guerre

v.t.

20 AOUT 1951

Directeur de la Voie

S.N.C.F.

Compte RGBCT : 6110 045

Région du Nord

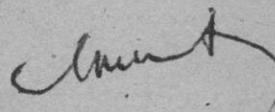
VOIE & BATIMENT

5^e arrond^tCOMMUNE DE CAMBRAIImmeuble : 2 avenue de la Paix
(ex IP n° 389)Relevé des dépenses de remise en état des dommages
de guerre.

Désignation des pièces	Désignation des travaux	Montant
Contrat par M. ^e HUBERT	Honoraires d'huissier	125.-
Bulletin mod. V. 1199 n° 573/20 de Septembre 1941	Fourniture par la S.N.C.F. de tuiles et de verre 1/2 double	522.-
Feuille de répartition de main d'oeuvre de Septembre 1941	Main d'oeuvre S.N.C.F. pour remise en état vitrerie et couverture	606.-
		<hr/> 1.253.- <small>Montant total</small>

Le présent relevé s'élevant à la somme de MILLE DEUX CENT CINQUANTE TROIS FRANCS,
est certifié exact et conforme aux écritures de la S.N.C.F. (Région du Nord) par l'Inspecteur
Principal, Chef de la Subdivision de la Comptabilité VB, soussigné.

Paris, le 17 Août 1951.



S.N.C.F.

Compte RGBCT : 6110 045

Région du Nord

VOIE & BATIMENT

5^e arrond^t

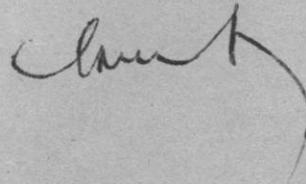
COMMUNE DE CAMBRAI

Immeuble : 2 avenue de la Paix
(ex IP n° 389)Relevé des dépenses de remise en état des dommages
de guerre.

Désignation des pièces	Désignation des travaux	Montant
Contrat par M. HUBERT	Honoraires d'huissier	125.-
Bulletin mod.V.1199 n° 573/20 de Septembre 1941	Fourniture par la S.N.C.F. de tuiles et de verre 1/2 double	522.-
Feuille de répartition de main d'oeuvre de Septembre 1941	Main d'oeuvre S.N.C.F. pour remise en état vitrerie et couverture	606.-
		<u>1.253.-</u>

Le présent relevé s'élevant à la somme de MILLE DEUX CENT CINQUANTE TROIS FRANCS,
est certifié exact et conforme aux écritures de la S.N.C.F. (Région du Nord) par l'Inspecteur
Principal, Chef de la Subdivision de la Comptabilité VB, soussigné.

Paris, le 17 Aoit 1951.



COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU NORD

27, Avenue Bosquet PARIS (7°)

-:-:-:-

IP 389

ETAT des dépenses consécutives aux dommages de guerre
subis par l'immeuble situé à CAMBRAI, Cité du Pont de
Naves, Angle Chemin des Dames et Avenue de la Paix.

Constat des dommages

I94I - Acte de Me Florent HUBERT Huissier à
Cambrai I24,90

Travaux

I94I - Débit S.N.C.F. (Septembre) 6I6,20

I94I - Débit S.N.C.F. (Octobre) 737,30

I.478,40
=====

Pièces jointes

I procès-verbal de constat

I récépissé de déclaration de sinistre enregistrée
au M.R.U. sous le N° 7I.585 H.

J

L'an mil neuf cent quarante et un, le sept août,

A la requête de la Compagnie du CHEMIN DE FER DU NORD
76 Boulevard Magenta à Paris.



HUBERT
HUISSIER-AGENCIER
Rue Saint-Géry, 1
CAMBRAI

Je, Florent HUBERT, huissier près le Tribunal civil de CAMBRAI, y demeurant, 1 rue Saint Géry, soussigné, me suis transporté à Cambrai, Cité du Pont de Naves, 2 rue de la Paix dans un immeuble appartenant à la Cie du Nord, où j'ai fait les constatations suivantes:

Cet immeuble a subi des dégats par faits de guerre d'après les renseignements recueillis et qui sont du reste de notoriété publique; une grosse bombe est tombée à proximité et a occasionné à ce bâtiment les dégats suivants:

COUVERTURE

La couverture en tuile a été soufflée- elle est réparée.

Le versant Sud: sur environ 6 mètres carrés 50 comporte des tuiles neuves, récemment posées.

Le versant Nord: sur 9 mètres carrés 50 a été également refait.

VITRERIE.

REZ DE CHAUSSEE:

Cuisine: Les vitres qui avaient été brisées ont été remises nouvellement et comportent une superficie de 2 mètres carrés 50 environ.

Salle à manger: Les vitres sont remises sur 2 metres carrés 70 environ.

Salon: Les vitres sont remplacées sur 2 metres carrés 60 environ.

1er ETAGE:

Salle de bains: Les vitres sont remplacées sur 1 mètre carré 50 environ.

Chambre Sud= coté de la voie ferrée: sur 2 m.carrés 45 environ.

0359

Registré à Cambrai, le 16 Août 1941
 Reçu: *[Signature]*
 F.

Le Receveur: *[Signature]*

Chambre Nord: Sur 2 mètres carrés 55 environ-

Chambre vers Cité: Sur 2 mètres carrés 50 environ

Mansarde vers Cité: Sur 0 mètre carré 90 environ.

Ce verre, pour l'ensemble de l'immeuble, est du verre demi-double.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé et rédigé le présent procès verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

COUT: Cent vingt quatre francs 90

[Signature]

Cout
Linte C
Soyl 28
P.V. 22.50
Véhic 3 20
Véhic 6000
ret 150

124.90

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE
DE LA RECONSTRUCTION
ET DE L'URBANISME.

N° 7585 H
(À porter par le service.)

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

d'une déclaration de sinistre d'un immeuble d'habitation (1).

Nom du propriétaire : COMPAGNIE DU CHEMIN
DE FER DU NORD

Prénoms : _____

Immeuble sis rue Maison, Angle Chemin des Dames, et R.
de la Paix,
Cité Pont-de-Nav (dép' de _____).
à CAMBRAI (Nord)

Le délégué départemental
du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme,

(1) La qualification d'immeuble d'habitation résulte de la déclaration produite; elle n'engage pas l'Administration quant aux textes applicables à l'immeuble.



MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION
ET DE L'URBANISME

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI
BOULEVARD PAUL BEZIN
CAMBRAI

Cambrai le 16 octobre 1951

Le Délégué d'arrondissement à Cambrai

A. S. N. C. F.

à M. Antoine Prosper Paris VII^{ème}
27 avenue

J'ai l'honneur de vous accuser réception des pièces ci-après
que vous m'avez adressées, se rapportant à votre immeuble sinistré à

Cambrai, aux chemins de Danes, et rue de la Paix

Je vous informe que votre dossier est enregistré sous le N° 139707:Z

Veillez agréer, M. Antoine Prosper Paris, l'expression de mes sentiments
distingués.

Pour le Délégué d'arrondissement,
Le Chef de Service Immobilier,



Antoine Prosper Paris

Renvoyé pour le D. M. M. M.

N° de son enregistrement

probablement inscrit au N° 2. S. N. C. F.